

Le 05 décembre 2015

NOM :
Adresse :

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée

Objet : Retrait du projet de contrôle technique à la revente d'un deux-roues motorisé (2RM)

Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur de vous adresser cette lettre, souhaitant vous entretenir du sujet suivant :

Le 2 octobre 2015, lors d'un Conseil Interministériel à la Sécurité Routière, Manuel Valls a annoncé vouloir imposer un contrôle technique à la revente pour les deux-roues motorisés (2RM) sous prétexte de faire baisser la mortalité routière.

Calée sur ce qui existe déjà pour les voitures de plus de 4 ans, la mesure n'a pas vocation à protéger le conducteur de 2 ou 3 RM en tant qu'usager de la route mais simplement en tant qu'acheteur d'un véhicule. On est alors très loin des objectifs affichés par le gouvernement au point de se demander ce qui a motivé réellement une telle décision.

La question est d'autant plus légitime que la présentation de cette mesure ne s'est accompagnée d'aucun élément concret, d'aucune statistique, qui aurait permis d'en comprendre l'intérêt.

Or, **le rapport MAIDS** (Motorcycle Accident In Depth Study), publié en 2005 après une étude approfondie de près de 1000 accidents de 2RM dans 5 pays d'Europe, a clairement établi que seul 0,7% de ces accidents avaient été directement causés par une défaillance technique du véhicule. Et, en 2007, **le Conseil général des Ponts et Chaussées** reconnaissait également, dans un rapport officiel sur le contrôle technique des 2RM, qu'il était « *difficile d'établir une corrélation entre l'état du véhicule et la survenance des accidents* ».

Au contraire, **les chiffres de l'ONISR (Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière)** établissent que ce sont les véhicules les plus récents, et donc ceux qui sont en bon état, qui sont les plus impliqués dans les accidents de la circulation. Cela n'a rien d'étonnant lorsqu'on sait que la majorité des accidents impliquant des 2RM ont pour origine des défaillances humaines.

Pour la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC), ce contrôle technique à la revente n'a aucun sens puisqu'il se bornera à effectuer, contre rémunération, une vérification visuelle des éléments de sécurité du véhicule que tout usager de 2RM réalise lui-même régulièrement et gratuitement.

Il apparaît donc clairement que cette mesure vient en vérité satisfaire l'appétit des enseignes de contrôle technique qui lorgnent depuis 10 ans sur l'importante source de profit que représenteraient les 3 millions de 2 et 3 RM aujourd'hui en circulation.

Ainsi, je vous demande de retirer ce projet de contrôle technique à la revente pour un deux-roues motorisé, inutile et coûteux, que l'on veut imposer sous couvert de sécurité routière.

Ayant confiance en votre bienveillance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de toute ma gratitude et de ma très haute considération.